

AVIS DE PUBLICITE

2023 /PAM/002

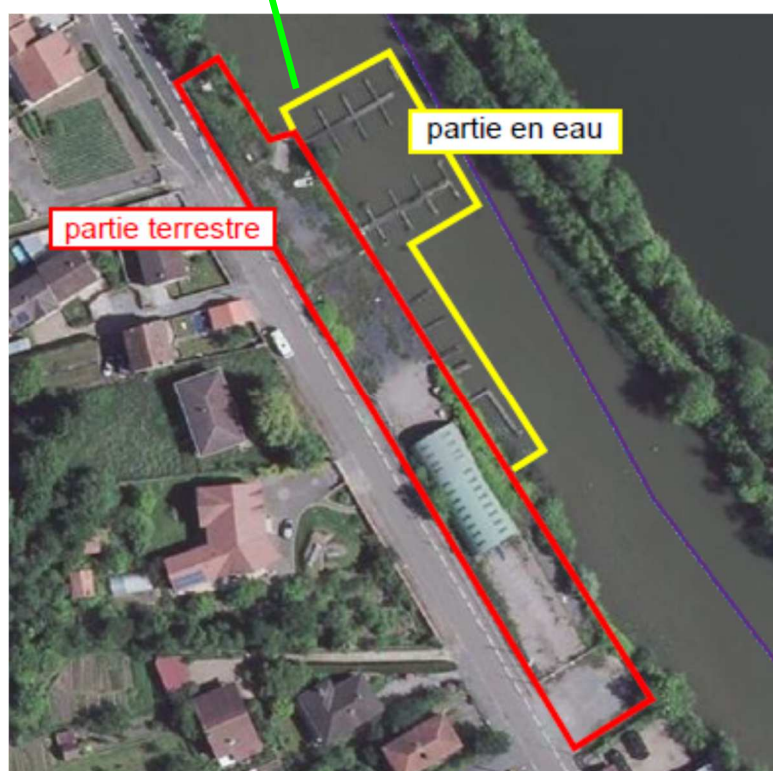
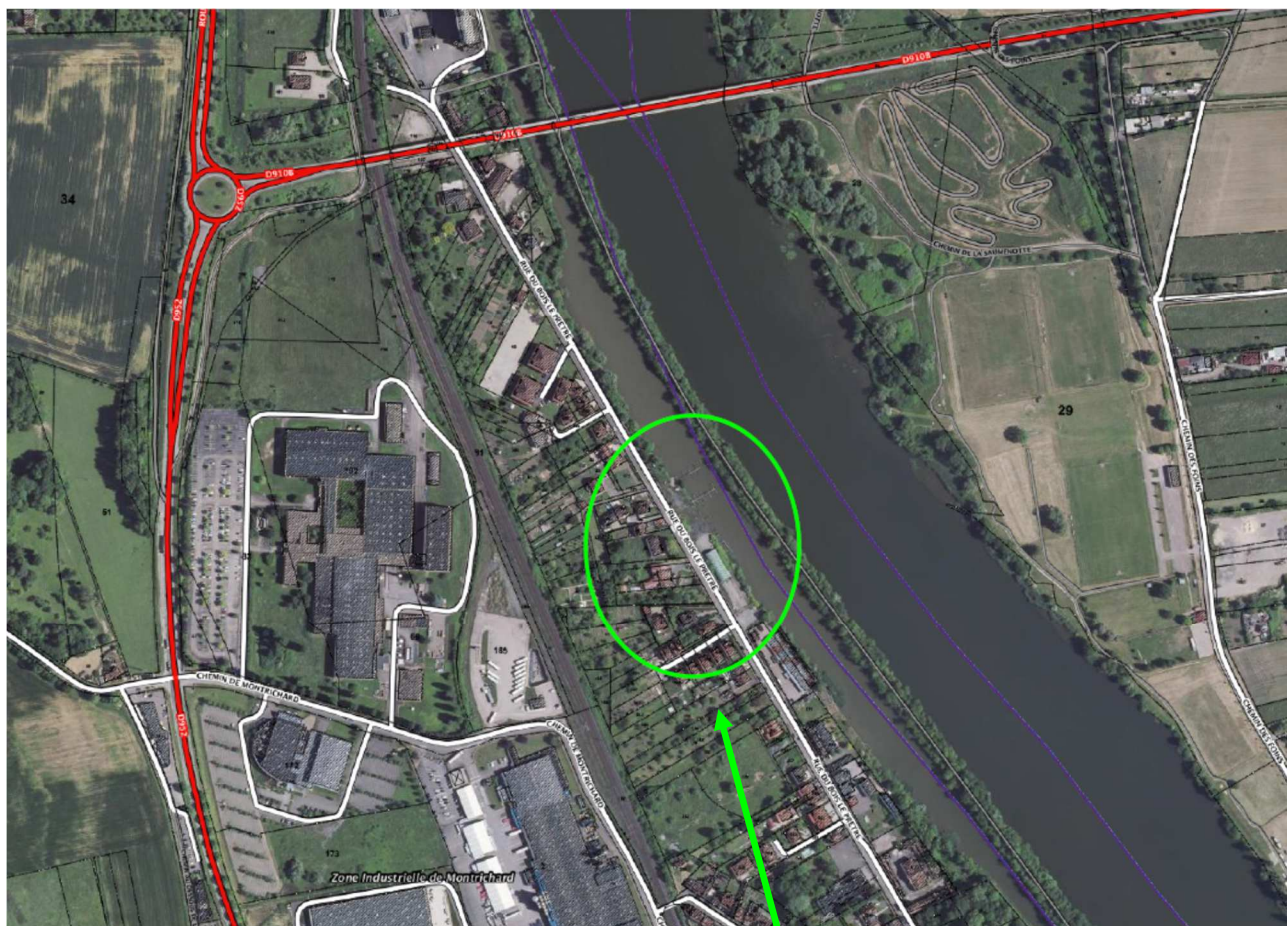
CHAMPS FORMULAIRE	NOTICE
Titre Avis*	Bâtiment à usage commercial avec emprise terrain remarquable et possibilité d'accès au plan d'eau – Commune de Pont-à-Mousson (54)
Type de procédure (type d'avis)*	Appel à projets / Mise en concurrence
Référence de l'avis*	2023/PAM/002
EN BREF	
En bref *	Belle opportunité à saisir sur la commune de Pont-à-Mousson (54) Le site à valoriser se trouve rue du Bois le Prêtre, le long de l'ancien canal latéral à la Moselle. Le présent appel à projets vise à sélectionner un opérateur économique pour développer une activité touristique, industrielle, artisanale ou commerciale.
Date de publication *	20/04/2023
Date limite de réception des candidatures*	21/05/2023 à 12h
Objet de l'occupation (type d'activité)*	Type d'activité : Tourisme et Loisirs ou Autres activités (industrielle ou artisanale)
Activité(s) pouvant être exercée(s)*	A proposer par le candidat en lien ou non avec le plan d'eau
DETAILS	
Titre du site*	Pont-à-Mousson – rue Bois le prêtre
Caractéristiques du ou des emplacements	Site idéalement situé proche du centre-ville de Pont-à-Mousson et proposant un bâtiment et une emprise de terrain remarquable à fort potentiel permettant aisément le développement d'une activité industrielle, artisanale ou autre. Plan d'eau : présence d'une rampe de mise à l'eau et de pontons, lesquels seraient à remettre en état de fonctionnement par le candidat si l'activité envisagée a un lien avec la voie d'eau. Faible tirant d'eau de la partie en eau et présence de sédiments potentiellement pollués dans le lit : le cas échéant, le dragage et la gestion des sédiments seront à la charge du candidat. L'emplacement comporte une servitude avec la SAUR (service de distribution des eaux) qui possède une station de pompage. La SAUR devra par conséquent avoir un accès permanent avec la remise obligatoire d'une clé de portail. Les raccordements aux réseaux type eau, électricité, téléphone seront à la charge du candidat.
Par emplacement	
Type de bien*	- Terrain bâti, - Terrain non bâti, - Emplacement sur l'eau.
Nature de domaine*	Domaine Public Fluvial
ID ObservaDo* (obligatoire pour les terrains non bâtis et terrains bâtis inscrits à l'inventaire VNF)	ID Observado : Bâtiment 50423 – Hangar Nautipont de PAM Terrain 42370 – Chemin de service

Voie d'eau*	Ancien canal latéral à la Moselle
PK	Néant
Libellé de l'emplacement	Site situé rue Bois Le Prêtre à PAM
Composition de l'emplacement	Terrain situé le long de l'ancien canal latéral à la Moselle, d'une superficie totale de 2944m ² sur lequel un bâtiment de 360m ² est construit Possibilité d'accès au plan d'eau (surface à définir selon projet) ; Présence d'une rampe de mise à l'eau d'une surface de 25m ²
Commune*	Pont-à-Mousson
Code postal*	54700
Référence cadastrale	
Superficie de l'emplacement sur l'eau (en m ²)	A définir
Longueur du quai (en ml)	
Surface du terrain (en m ²)	2944 m ²
Surface du bâtiment (en m ²)	360 m ²
Nombre de niveaux	
Année de construction	
Etat du bâti	
Caractéristiques essentielles/particularités de l'emplacement	Site idéalement situé proche du centre-ville de Pont-à-Mousson et proposant un bâtiment et une emprise de terrain remarquable à fort potentiel permettant aisément le développement d'une activité industrielle, artisanale ou autre. Plan d'eau : présence d'une rampe de mise à l'eau et de pontons, lesquels seraient à remettre en état de fonctionnement par le candidat si l'activité envisagée a un lien avec la voie d'eau. Faible tirant d'eau de la partie en eau et présence de sédiments potentiellement pollués dans le lit : le cas échéant, le dragage et la gestion des sédiments seront à la charge du candidat. L'emplacement comporte une servitude avec la SAUR (service de distribution des eaux) qui possède une station de pompage. La SAUR devra par conséquent avoir un accès permanent avec la remise obligatoire d'une clé de portail. Les raccordements aux réseaux type eau, électricité, téléphone seront à la charge du candidat.
Géolocalisation*	
Adresse*	Rue Bois le Prêtre 54700 PONT-A-MOUSSON
Région*	Grand-Est
CONDITIONS	
Restrictions	Aucune
Type d'autorisation délivrée*	Convention d'occupation temporaire
Montant minimum redevance*	Le montant de la redevance sera fonction de la nature de l'activité proposée par le candidat, calculé et revalorisé tous les ans dans les conditions fixées par la décision fixant le montant des redevances domaniales applicables aux différents usages du domaine public fluvial confié à Voies navigables de France et de son domaine privé en vigueur à la date d'entrée en vigueur de la convention d'occupation temporaire. La décision fixant le montant des redevances domaniales 2023 publiée au BO de VNF et consultable sur le site internet de l'établissement : Bulletin officiel des actes n°30 du 24 mars 2023 - VNF

Date de disponibilité prévisionnelle	Dès signature de la convention
Durée du titre d'occupation	Durée à établir en fonction des investissements et amortissements s'il y a lieu
CANDIDATURE	
Critères de sélection*	Les critères de sélection seront considérés en fonction : - Du montant de la redevance proposée - De la qualité du projet (insertion dans le contexte urbain, fluvial, capacité à prendre en considération les contraintes techniques) - De la nature et montant des investissements projetés - De la solidité financière du projet
Procédure/Négociation	Négociation possible dans la limite basse des tarifications nationales de VNF
Pièces à fournir*	Les dossiers des candidats seront entièrement rédigés en langue française ainsi que les documents de présentation associés. Ils seront remis en un exemplaire papier et/ou une version électronique. Tous les éléments financiers seront exprimés en euros, en toutes taxes comprises. Le dossier relatif à l'offre des candidats comprendra les pièces suivantes : - Un extrait Kbis de moins de 3 mois pour les entreprises, une pièce d'identité pour un particulier ou les statuts pour une association, - La fiche client (en PJ) dûment complétée, - Un document de présentation de l'entreprise, du particulier (coordonnées) ou de l'association, - Un curriculum vitae et l'expérience du candidat, - Les bilans et comptes de résultats des 3 derniers exercices pour une entreprise ; le dernier avis d'imposition pour un particulier ; les comptes des 3 dernières années pour une association, - Un descriptif de l'activité envisagée précisant notamment les dispositions environnementales et les investissements projetés, - Un business plan du projet sur la période d'exploitation envisagée, comprise entre 5 et 10 ans, - Le plan de financement des investissements, - Éventuellement un courrier dans lequel le candidat s'engage à fournir les documents relatifs à l'accueil du public en cas de sélection (attestation préfectorale de conformité d'exploitation, validation par le maire de l'attestation préfectorale, rapport de la commission de sécurité d'une validité de 2 ans), - Une proposition de redevance selon les tarifs domaniaux et services de VNF de l'année 2023 : Bulletin officiel des actes n°30 du 24 mars 2023 - VNF - Le candidat devra fournir une lettre signée de la mairie de Pont-à-Mousson donnant son accord sur le projet.
Destinataires des documents de candidature*	Ap-ami.dtne@vnf.fr
Dépôt des candidatures – Modalités de transmission*	La demande est à rédiger en français et à envoyer Soit par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse ci-dessous : Voies navigables de France UTI Moselle – Agence de Pont à Mousson Ecluse de l'Ile d'Esch – CS 80243

		54701 PONT A MOUSSON CEDEX en indiquant sur l'enveloppe : « NE PAS OUVRIR – Appel à candidature – Avis de publicité n° 2023/PAM/002 » Le numéro de l'avis de publicité sera précisé dans l'objet de votre courrier. soit par voie électronique à : ap-ami.dtne@vnf.fr (en indiquant en objet le numéro de l'avis de publicité concerné).
Destinataire questions*	des	VNF – Agence de Pont-à-Mousson Tél : 03.83.81.00.37 Agence-pam.uti-moselle.dtne@vnf.fr

PLAN DE SITUATION



PRESENTATION DU SITE

